

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Présents: M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - Mme VINDRIEUX Cécile - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel – Mme BOUCHARDON Isabelle – M. CROS Laurent – M. CHANTRE Éric – Mme ARSAC Brigitte – M. LESCAILLE Bernard – M. NOIR Benjamin – Mme CHOMARAT Sandrine – M. CHALANCON Anthony.

Absents : Mme CROZE Blandine (donne pouvoir à Mme VINDRIEUX Cécile) - M. FAURIE Romain (donne pouvoir à M. CHANTRE Eric) - Mme GUILLOT Priscilla (donne pouvoir à M. CROS Laurent) - M. MARCAILLOU Patrick (donne pouvoir à Mme VAREILLE Nadège) – Mme SOUBEYRAND (donne pouvoir à Mme PONTON Carine) - M. GAUTHIER Christophe.

Secrétaire de séance : Mme VINDRIEUX Cécile.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2023 est adopté.

Délibération n°2023-034 Cession des emprises foncières BP454, BP456, BP458 et BP460 à l'association de gestion de l'hôpital de Moze
3.2 Aliénations

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * DÉCIDE l'aliénation des parcelles BP454, BP456, BP458 et BP460 sises au lieu dit Montgardy Nord d'une contenance totale de 1 550m².
- * APPROUVE le prix de cession tel qu'évalué par le pôle d'évaluation domaniale à savoir au tarif de 31 euros par m² à l'association de gestion de l'hôpital de Moze soit une somme de 48 050 euros;
- * AJOUTE qu'il s'agit d'une cession amiable de gré à gré et que cette dernière fera l'objet d'un acte qui sera dressé par Maître DUMAS dans les conditions de droit commun.
- * AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces emprises foncières au profit de l'association de gestion de l'hôpital de Moze.

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-035 Cession de la parcelle BO138
3.2 Aliénations

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- * DÉCIDE l'aliénation des parcelles BO506 d'une contenance de 21m² et BO507 d'une superficie de 28m² sises au lieu dit Sous la ville.
- * APPROUVE le prix de cession tel qu'évalué par le pôle d'évaluation domaniale à savoir au tarif de 20 euros par m².
- * PRÉCISE que la parcelle BO506 de 21m² sera cédée à la SCI du Garay Chomette et la parcelle BO507 de 28m² sera cédée à Mme BERCEAUX Geneviève.
- * AJOUTE qu'il s'agit de cessions amiables de gré à gré et que ces dernières feront l'objet d'actes qui seront dressés par Maître DUMAS.
- * AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces emprises foncières.

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-036 Acquisition d'un wagon helvétique à l'association Voie Ferrées du Velay
3.1 Acquisitions

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

* APPROUVE l'acquisition du wagon telle que présentée afin de permettre la réalisation d'un hébergement atypique aux abords de la gare.

*AUTORISE le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour obtenir l'acquisition de ce wagon au prix maximum de 25 000 euros TTC et sous réserve des justificatifs présentés par l'association Voies Ferrées du Velay.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention: 1

Délibération n°2023-037 Modifications et précisions de certains tarifs communaux
7.10 Divers

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la modification des tarifs 2023 ainsi que la précision sur les encarts publicitaires du journal municipal telles que présentées.

*PRÉCISE que ces rectificatifs interviendront à compter du 1^{er} juillet 2023.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces tarifications.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-038 Attribution d'une subvention exceptionnelle au centre socioculturel pour l'activité du rucher
7.5 Subventions

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros au centre socioculturel pour la poursuite de l'activité du rucher-école.

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à verser la somme correspondante.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-039 Convention de mise à disposition de locaux pour l'école de musique intercommunale
3.3 Locations

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux pour l'école de musique intercommunale telle que présentée.

*AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-040 Convention avec ADTIM portant sur le déploiement d'un réseau fibre optique en façade de bâtiments communaux
3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

* APPROUVE la convention avec ADTIM FTTH concernant le déploiement du réseau de fibre optique en façade de bâtiments communaux telle que présentée.

* PRÉCISE que cette convention ne nécessite aucune participation financière pour cette installation en façade.

*AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-041 Convention de servitude et droit de passage pour le déploiement d'un câble de fibre optique avec ADN
3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

* APPROUVE la convention avec le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) concernant le déploiement du réseau de fibre optique sur les parcelles communales telle que présentée.

* PRÉCISE que cette convention concerne les parcelles AX218, AT224, BM58, BW61, BX236 et AT190

*AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-042 Convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de distribution sur les parcelles AE20 et AE29 au lieu dit Clavière Sud
9.1 Autres domaines de compétences des communes

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution avec ENEDIS sur la parcelle AE20 telle que présentée.

*ACCEPTE la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage de la ligne sur les parcelles AE20 et AE29 telle que présentée.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-043 Convention de mise à disposition de la parcelle AO177 à ATC France
3.6 Autres actes de gestion du domaine public

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

* APPROUVE la convention de mise à disposition du terrain avec la société ATC France telle que présentée.

* AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-044 Adhésion à la charte d'objectifs en faveur des zones humides
8.8 Environnement

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

* APPROUVE la Charte d'objectifs en faveur des zones humides « Eyrieux, Embroye, Turzon & Mialan » telle que présentée.

*AUTORISE le Maire à signer la Charte.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-045 Convention de location d'un terrain au lieu dit Sénéclauze
3.3 Locations

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la mise à disposition de l'emprise foncière située sur la parcelle BW442 non utilisée par le jardin partagé à Mme JOURDAN Manon

* PRÉCISE que cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel de 30 euros.

* AJOUTE que cette mise à disposition sera utilisée pour y accueillir deux chevaux et que cette convention pourra être résiliée en cas de projet d'intérêt général conduit par la collectivité.

*AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention: 0

Questions diverses

Informations concernant les décisions prises par le Maire

- Réfection complète d'une salle de classe à l'école élémentaire
- Travaux de sécurisation des ouvertures de l'Agence Postale Communale.

Le Maire remercie les bénévoles ayant participé à l'Ardéchoise.

M. LESCAILLE soulève la question d'une gestion intercommunale de la grange de Clavière.

Le public présent s'interroge sur les modalités de gestion des hébergements qui seront réalisés dans le cadre du projet d'aménagement de la gare.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 24 août 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

À Saint-Agrève le 29 juin 2023
Pour le Maire empêché,
Nadège Vareille,
2e Adjointe au Maire

